

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 5

#### ■ Entretien

Jean Messinesi

« Nous avons un travail important de promotion à accomplir pour convaincre des vertus de notre système »

Propos recueillis par Olivia Dufour

### LIBRES PROPOS

Page 8

#### ■ Obligations / Contrats

Cyril Noblot

Pour une interprétation téléologique de la notion de « service »

### DOCTRINE

Page 11

#### ■ Administratif

Marie-Christine Rouault

Panorama de droit public

(15 janvier au 28 février 2018)

### JURISPRUDENCE

Page 16

#### ■ Propriété intellectuelle

Philippe Mouron

Absence de caractère distinctif

pour une marque en latin

(CA Paris, 5-1, 12 déc. 2017)

### CULTURE

Page 21

#### ■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne

Mougins, un village d'art

où la gourmandise est reine

Page 22

#### ■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Le trésor de la rue Mouffetard circule encore

## ACTUALITÉ

### Entretien



## « Nous avons un travail important de promotion à accomplir pour convaincre des vertus de notre système » <sup>136m0</sup>

Entretien avec Jean MESSINESI, président du tribunal de commerce de Paris

Propos recueillis par Olivia DUFOUR

Le président du tribunal de commerce de Paris a fait partie de la délégation qui a accompagné le chef de l'État lors de son voyage aux États-Unis fin avril. Il est allé faire la promotion des chambres internationales destinées à attirer le contentieux économique international à Paris. Ce qui inquiète les Américains, explique-t-il, c'est la procédure écrite. Ils ont le sentiment qu'elle ne permet pas la manifestation de la vérité comme une procédure orale. La délégation a tout fait pour les rassurer. Jean Messinesi évoque également dans cet entretien d'autres questions d'actualité, dont les raisons pour lesquelles son mandat risque d'être écourté, l'utilité de la réforme sur le secret des affaires ou encore la nécessité d'une réforme des tribunaux de commerce.

**Les Petites Affiches : En principe votre mandat s'achève à la fin de l'année judiciaire 2019, mais il se pourrait que vous deviez quitter vos fonctions à la fin de cette année. Pourquoi ?**

**Jean Messinesi :** J'ai en effet été élu il y a trois ans pour un mandat d'une durée de quatre ans. Seulement, la loi dite J21 a fixé une limite d'âge, 75 ans, qui va me forcer à quitter mes fonctions à la fin de cette année. À l'origine, la Chancellerie voulait

instituer une règle simple : au-delà de 70 ans il n'était plus possible d'être élu juge consulaire, mais être élu à 69 ans signifiait que l'on pouvait siéger jusqu'à 74 ans. La Conférence générale des tribunaux de commerce a protesté, estimant que 70 ans c'était bien trop jeune. Résultat, le ministère a revu sa copie et décidé que les fonctions s'arrêtaient à 75 ans, quelle que soit la durée du mandat restant à courir.

Suite en p. 5

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34